



**Début juillet, vos élus Cfdt ont alerté le Directeur Général du CMB sur la dégradation des conditions de travail des salariés et ont demandé de prendre des mesures en urgence.** Situation aggravée par la période des congés estivaux et la recrudescence des arrêts COVID.

Voici la synthèse de notre courrier :

### Les faits :

Des absences non remplacées et des départs de l'entreprise de plus en plus nombreux, (démissions, retraite, licenciements);  
De nouveaux recrutés en nombre insuffisant, qui, décus, mettent fin à leur période d'essai en raison d'un stress important sur des objectifs inatteignables et une charge de travail trop forte;  
Des alternants que l'on forme et qui ne sont pas gardés dans l'entreprise;  
Des itinérants en nombre insuffisant pour satisfaire les demandes des caisses locales et bien souvent utilisés pour pourvoir à des mutations non anticipées;  
Des salariés à tous les niveaux au bout du rouleau;  
A ces conditions de travail dégradées, ajoutons l'impact de la mise en œuvre de la linéarité commerciale qui, sous-couvert de diminuer le nombre de campagnes commerciales, ne fait en réalité qu'engendrer un stress permanent.

### Nos constats :

Les actions de recrutement sont insuffisantes et ne permettent pas aujourd'hui de pourvoir à tous les besoins dans le réseau,  
Nos activités nécessitent une anticipation RH accrue;  
Les effectifs du réseau ne sont pas suffisants pour assurer toutes les missions des CCM;  
Les RH n'ont pas les moyens d'assurer une évolution professionnelle de qualité, ce qui génère trop de départs de l'entreprise;  
Les engagements de l'entreprise envers les salariés ne sont pas tenus. Les discours entre les jurys de recrutement et la ligne managériale sont trop souvent discordants;  
Un turnover trop important qui déstabilise les équipes.

### Nos demandes :

Le remplacement des congés maternité et des salariés en arrêt maladie de + de 90 jours sur la durée de leur absence;  
Le pourvoi de tous les postes vacants,  
Le renfort des équipes d'itinérants, sur toutes les directions départementales, par des créations de postes afin de compenser toutes les absences sans "déshabiller" les caisses locales;  
Un accompagnement bienveillant des nouveaux recrutés;  
La limitation des licenciements par l'utilisation de toute l'échelle de sanctions, avant d'envisager le licenciement d'un salarié;  
Revoir les méthodes commerciales (linéarité, campagnes commerciales, Temps Forts,..) pour redonner du sens à nos métiers;  
Laisser les GP autonomes dans la gestion de leur portefeuille et adapter les objectifs à la qualité du portefeuille.

### Facteurs chronophages additionnels :

Les dispositions de la loi Lemoine dont l'application n'est pas au point:  
Une nouvelle offre assurance-emprunteurs CRD dont l'accompagnement et la formation sont insuffisants dans une période non propice;  
Une hausse des taux qui a entraîné une pression sur la validité des propositions, des difficultés quant à l'obtention de dérogations, un délestage d'une partie de l'activité prescription vers les CCM;  
L'obligation d'être à jour de ses formations COGITO au 31/08

### Réponse du directeur général :

S'il ne partage pas notre point de vue sur le manque d'effectif dans le réseau CMB, il nous rejoint sur la nécessité d'avoir des équipes au complet et reconnaît que la situation du premier semestre n'a pas été satisfaisante. Celle-ci a été marquée par un absentéisme inédit, lié à la pandémie, qui s'est poursuivi sur le mois de juillet.  
Par ailleurs, il ne conteste pas non plus une accélération des départs de l'entreprise, phénomène qui reste contenu de son point de vue, mais qui alerte la direction et oblige à une adaptation.  
Sur le volet recrutements, il nous précise que le CMB a déjà procédé à 210 recrutements au 30 juin 2022 (contre 243 sur l'ensemble de l'année 2021). **Combien resteront ? C'est toute la question !**  
Pour les COGITO, la direction a finalement accepté un report des deadlines (30/09 pour DDA, 30/10 pour DCI et MIF).  
Il nous a également confirmé l'absence de campagne commerciale sur le mois d'octobre. Nous en prenons bonne note, mais il ne faudrait pas qu'elle soit remplacée par des campagnes officieuses...



## Expérimentation horaire

Après une année de test, l'heure est au bilan.

-L'ouverture de plages de RDV sur le temps de pause méridienne n'a pas eu d'impact commercial notable.

-1/3 des salariés sont satisfaits, 1/3 ne le sont pas et 1/3 ne se prononcent pas. (l'avantage relevé portant sur la fin de journée à 17h30).

-Les managers demandent unanimement un arrêt de l'expérimentation tant la gestion organisationnelle est compliquée voire alambiquée. Et pour cause, dès sa présentation en septembre dernier, les élus savaient que ce projet était voué à l'échec.

-Côté client, cette modification de l'organisation est bien perçue par une certaine population (part du pro et CGP)

En conclusion : Merci, au revoir, on remballage le dossier dans les cartons et les caisses tests retournent à des créneaux classiques d'ouverture. A ce jour, la direction n'envisage pas de mener de nouvelles réflexions sur ce sujet.

## Eperf

**Bonne nouvelle ! FINI** la liste de courses concernant les objectifs : au maximum ce seront 4-5 objectifs annuels qui seront définis par le manager.

Tous les adhérents sont invités à nous questionner sur le sujet de l'Eperf à l'adresse suivante [cfdtcmb@gmail.com](mailto:cfdtcmb@gmail.com) ou au 06.60.88.86.88 sachant qu'un **WEBINAIRE CFDT SERA PROPOSÉ DÈS DÉBUT DÉCEMBRE 2022**.

L'outil va par ailleurs être refondu, et devrait voir le jour pour la campagne 2023/2024....

## Fresque sur le climat

Vous êtes tous invités à participer à une réunion au mois de septembre.

En cas de temps de route supplémentaire par rapport à votre quotidien, vous êtes invités à en faire la déclaration sous rmlink, en "temps de trajet". Les frais kilométriques sont eux à déclarer sous Expensya et sont intégralement pris en charges.

## Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Le CSE mène sa campagne ANCV !

Depuis mi-août vous pouvez calculer votre quotient familial, une fois celui-ci validé, il ne vous reste plus qu'à commander vos chèques vacances. Date limite de commande le 5 octobre 2022.

Les offres de fin d'année sont en construction et ne devraient pas tarder...

Chèques culture, chèques cadeaux Noël enfants, thalasso, vacances de Pâques 2023, il y en aura pour tout le monde !

Si jamais vous n'êtes pas encore inscrit sur le site du CSE, faites votre demande par mail : [cse.cmb@cmb.fr](mailto:cse.cmb@cmb.fr).

La commission ASC se réunit fin septembre pour plancher sur de nouvelles offres pour 2023, encore un peu de patience....



Bonne rentrée à toutes et tous !

Adhérez à la CFDT



[cfdtcmb@gmail.com](mailto:cfdtcmb@gmail.com)



[www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr)  
[www.cfdt-creditmutuel.com](http://www.cfdt-creditmutuel.com)



[cfdtmarkea](https://www.facebook.com/cfdtmarkea)



[cfdtarkade](https://twitter.com/cfdtarkade)